



Act. 27.05.09; 00:09 Pub. 26.05.09; 17:28

Yverdon-les-Bains

Ils volaient pour aller skier

Le procès de trois jeunes de 21 et 22 ans s'est ouvert mardi à Yverdon (VD).

Ils sont notamment accusés de brigandage qualifié pour l'agression d'un locataire du centre FAREAS et, pour deux d'entre eux, d'avoir participé à des émeutes contre la police.

Le 14 septembre 2007, sur la place de la Gare d'Yverdon-les-Bains, alors que deux policiers tentaient d'interpeller un jeune homme qui leur résistait, un attroupement d'une cinquantaine de jeunes s'est formé à proximité. Dès l'arrivée des renforts policiers, la situation a dégénéré.

Gendarme blessé

Les jeunes ont encerclé les policiers, leur lançant des pierres et des bouteilles. Les policiers ont été contraints de se replier, mis en danger par des projectiles toujours plus lourds et dangereux. Durant les faits, un gendarme a été blessé à la tête par une pierre. Plusieurs véhicules de la police ont subi d'importants dégâts.

Deux des accusés faisaient partie du groupe d'émeutiers. L'un d'entre eux a admis durant l'enquête avoir lancé des cailloux sur les policiers et avoir participé aux dommages commis sur un fourgon. Son comparse a déclaré qu'il n'a fait qu'assister à l'émeute.

Braquage pour aller skier

Le 7 février 2008, les trois accusés se sont retrouvés pour aller skier. Constatant qu'ils n'avaient pas l'argent nécessaire pour s'offrir un abonnement de ski, ils ont eu l'idée d'aller «braquer les blacks» du centre FAREAS pour se le procurer.

Les trois délinquants multirécidivistes se sont rendus au centre en se munissant de cagoules, d'un pistolet, d'un couteau et d'un spray lacrymogène. Pénétrant de force dans un appartement, ils ont violemment agressé un locataire ainsi que l'un de ses amis.

L'ami du locataire étant parvenu à atteindre la porte de l'appartement et à appeler au secours, les trois agresseurs ont finalement dû s'enfuir. Ils ont utilisé les 400 francs qu'ils ont pu dérober pour aller skier. Les faits ont été admis en cours d'enquête.

Multirécidivistes

Les délinquants se voient reprocher de nombreuses autres infractions. L'un d'entre eux admet notamment avoir participé à une quinzaine de vols, commis notamment dans des magasins et dans deux cabinets vétérinaires. Un autre aurait violemment frappé plusieurs passants, pour des motifs futiles. Il conteste les faits. Le jugement tombera ultérieurement.

Source: SDA/ATS

